



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 111683

## Texte de la question

M. Jean-Marie Demange souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation de nos concitoyens hébergeant une personne dépendante. Du fait de l'évolution de la structure par âge de notre population depuis une trentaine d'années, près de 21 % des Français ont plus de 60 ans, dont 8 % plus de 75 ans. Si les tendances récentes se maintiennent, l'évolution démographique devrait non seulement conduire à une augmentation de la population, mais aussi à son vieillissement puisque, selon l'INSEE, un habitant sur trois serait âgé de plus de 60 ans en 2050 contre un sur cinq en 2005. Le plan vieillissement et solidarités, lancé fin 2003, a permis de créer plusieurs milliers de places de services de soins infirmiers à domicile, l'objectif étant d'atteindre près de 100 000 places l'an prochain. En outre, ce plan prévoit de financer de nouvelles places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour afin d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées. Toutefois, force est de constater que l'évolution démographique risque d'engendrer une forte augmentation du nombre de personnes dépendantes hébergées au domicile de l'un de leurs proches, faute de moyens financiers ou de place en établissement d'hébergement médicalisé. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles mesures innovantes pourraient être mises en oeuvre afin de répondre aux besoins nouveaux liés aux conséquences du vieillissement de la population. Il souhaite tout particulièrement savoir s'il envisage de permettre un congé d'accompagnement pour s'occuper d'un ascendant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111683

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 2006, page 12381